



Sainte-Anne d'Auray

# BULLETIN<sub>e</sub> Sainte-Anne d'Auray

Janvier • 2021



n°68



[www.sainte-anne-auray.com](http://www.sainte-anne-auray.com)

# Le Mot DU MAIRE

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| LE MOT DU MAIRE    | P 2       |
| VIE MUNICIPALE     | P 3 à 7   |
| VIE DU PATRIMOINE  | P 8       |
| VIE CULTURELLE     | P 9       |
| VIE SOCIALE        | P 10 à 11 |
| ENFANCE & JEUNESSE | P 12 à 13 |
| VIE SCOLAIRE       | P 14 à 17 |
| VIE ASSOCIATIVE    | P 18 à 22 |
| DIVERS             | P 23      |

#### Directeur de la publication :

Roland GASTINE, Maire de Ste-Anne-d'Auray

#### Membres de la rédaction :

FORGET Kevin - Franck LE ROUX - Frédéric COLLEC

Claude TRACOL - Valérie JEGOUSSE

Stéphanie REBY - Myriam DESCHAMPS - Nicolas VEST

Gaëtane LE PALMEC

#### Conception et réalisation :

CREAPRINT COMMUNICATION - 06 07 08 67 10

www.creaprint-communication.com

Tirage : 1350 exemplaires - Imprimé sur papier issu

de forêts gérées durablement.

## BONJOUR À TOUS,

### L'année 2020 s'en est allée en laissant derrière elle des bons mais également de mauvais souvenirs...

Nous avons subi cette terrible épidémie, d'importantes manifestations de mécontentements, des épisodes météorologiques difficiles, mais aussi les annulations de presque toutes les festivités.

Pour ma part, de cette année 2020, je retiendrai principalement cet énorme élan de solidarité manifesté notamment durant le premier confinement sur la commune.

Une magnifique reconnaissance envers le monde médical et envers tous ceux qui ont eu à intervenir dans des conditions pas toujours favorables.

Je pense aux commerçants et artisans, aux forces de l'ordre et aux pompiers, aux enseignants et aux personnes présentes auprès des aînés et des plus jeunes, aux couturières et à toutes les personnes bénévoles de la commune. J'associerais également le personnel communal et les élus.

J'adresse un grand merci à tous.

J'ai apprécié aussi celles et ceux, qui, pour les fêtes ont, par les décorations, donné un air festif à la commune pour le plus grand plaisir des enfants et des plus grands.

Que souhaitons-nous pour 2021 ? Et si pour cette année, nous cultivions le « Vivre Ensemble » ?

Pour ma part, le vivre ensemble c'est être tolérant, accepter les différences, promouvoir des valeurs, développer la solidarité, confronter les opinions, sans jugement ni mépris, dans le respect, la compréhension et l'ouverture d'esprit.

Je résumerai en quelques mots : c'est faciliter une cohabitation harmonieuse entre tous.

Les élus l'ont bien compris : améliorer le Vivre Ensemble sera dans les aménagements du cœur de bourg, avec la rue du Général de Gaulle, la place Le Barh, la rue de Vannes, la place du Bocéno. Tous ces travaux iront dans ce sens en laissant plus de place pour flâner, plus de place pour se retrouver. Mais c'est aussi

dans la mixité sociale avec le démarrage des travaux « Les Jardins de Sainte Anne » que nous retrouverons cette cohabitation.

L'aménagement de l'aire de camping-cars permettra aux visiteurs de se poser dans un espace convivial.

Avec AQTA et les communes voisines, Pluneret et Plumergat dans un premier temps, les liaisons « voies vertes » deviendront, je l'espère, une réalité.

La commune, partenaire depuis plusieurs années avec le sanctuaire et l'Académie de musique, inaugurera le retour du « Chemin de Croix » dans le cloître.

Le « Vivre Ensemble » c'est aussi participer aux activités et aux manifestations proposées par les associations communales, c'est fréquenter les commerces et services de la commune. Le « Vivre Ensemble » c'est bien sûr accepter ses voisins et faire en sorte d'avoir avec eux des relations amicales.

Je ne pourrais terminer ce mot sans vous souhaiter une Belle et Bonne Année 2021, pour vous et vos proches.

Je formule un vœu pour 2021 : « faire que tous les Saintannois s'unissent pour avancer vers plus de joie et plus d'amitié ».

A bientôt.

**Le maire**  
**Roland GASTINE**

## NUMÉROS UTILES

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Mairie                              | 02 97 57 63 91<br>contact@sainte-anne-auray.com<br>www.sainte-anne-auray.com |
| Cabinet médical                     | 02 97 57 57 18   |
| Cabinet infirmier                   | 02 97 57 65 40   |
| Infirmière                          |  |
| Mme JEANDEL                         | 06 31 15 76 48   |
| Pharmacie                           | 02 97 57 63 05   |
| Kinés - M. POIS -<br>M. LE GUERROUÉ | 02 97 31 98 78   |
| Kiné                                |  |
| Mme GICQUEL-LEROUX                  | 02 97 57 86 06   |
| Ostéopathe                          | 02 97 31 98 78   |
| Opticien                            | 02 97 29 93 58   |
| Pédicure - Podologue                | 02 97 31 82 14   |
| Vétérinaire                         | 02 97 31 73 00   |
| Pompiers                            | 18   |
| Police                              | 17   |
| Samu                                | 15   |
| La Poste                            | 02 97 57 64 92   |
| Office de Tourisme                  | 02 97 24 34 94   |
| Ouest France                        | 06 84 07 84 71   |
| Le Télégramme                       | 06 62 08 54 46   |
| Médiathèque                         | 02 97 57 57 35   |
| Gare d'Auray ou de Vannes           | 36 35  |
| Taxi GUERNEVÉ                       | 02 97 57 56 56<br>ou 06 80 35 34 37  |
| Sanctuaire                          | 02 97 57 68 80   |



## AIRE DE CAMPING-CAR

### ELLE SE SITUERA SUR LA PARTIE NORD-OUEST DU CAMPING ACTUEL

**Une entrée indépendante du camping se fera par la rue Jean-Pierre CALLOC'H. Le tracé s'appuie sur les voies internes existantes.**

Son emprise sera de 4 700 m<sup>2</sup>. Les arbres seront préservés, quatre seront remplacés.

Dans un premier temps, vingt emplacements sont prévus dont 6 sur un sol stabilisé. Cette aire proposera une ouverture toute l'année.

Les équipements permettront une commande à distance : borne d'accès et de sortie, barrière automatique, automate de paiement, borne de service, bornes électriques (une pour 4 emplacements), panneaux d'information, wifi...

**Son ouverture est prévue au début du mois de juin 2021.**



## FRELONS ASIATIQUES

### CET AUTOMNE IL A ÉTÉ RELEVÉ LA PRÉSENCE DE QUELQUES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LA COMMUNE

Afin de sensibiliser les saintannois, il est proposé une information et l'installation de pièges dès le mois de février à proximité des nids repérés. Si vous installez des pièges, les

reines au sortir de l'hiver étant à la recherche d'une source d'alimentation, les placer près des plantes en fleurs en hiver comme les camélias.

## AMÉNAGEMENT DU BOURG

**Le projet de travaux des aménagements publics du cœur de bourg de Sainte-Anne d'Auray a fait l'objet de nombreuses réunions et échanges entre décembre 2018 et janvier 2020 avant d'aboutir au dépôt d'un permis d'aménager en juin 2020.**

De nombreux acteurs se sont exprimés au cours des différentes phases : diagnostic, proposition de scénarios... Les permis d'aménager des deux premières tranches ont été validés, déposés, instruits. Les services et concessionnaires ont été consultés. Le projet a été présenté au service de l'Etat et de la Région. Le permis d'aménager a été accordé et n'a pas fait l'objet de recours.

Par la suite, les bureaux d'études ont préparé les dossiers techniques et les plans détaillés d'exécution.

L'élaboration du marché de consultation était un préalable à la publication du marché.

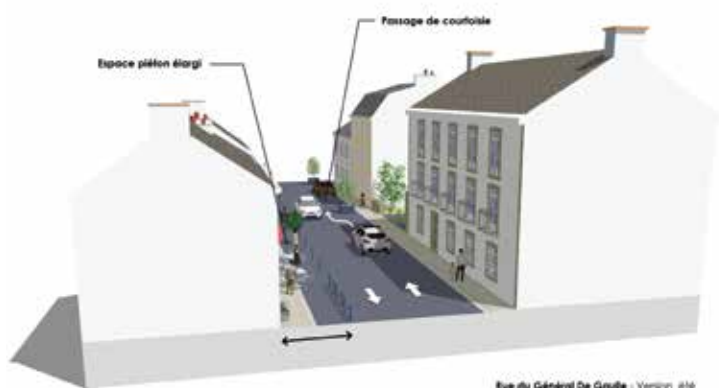
Le 18 décembre dernier, le marché sous la forme d'une procédure adaptée a été publié.

Le planning permet de bloquer les travaux de mars 2021 à la mi-juin 2022. Ceci est une contrainte imposée et inscrite au marché.

Les travaux provoqueront des désagréments qu'il nous faudra gérer avec les entreprises en tenant compte des usages des secteurs impactés. Il est évident qu'il faudra s'adapter sans trop subir, cela passera par l'information et les échanges.

Le planning définitif sera arrêté avec l'entreprise titulaire du marché et fera l'objet d'une communication.

Le montant du marché est estimé à 2.900.000 € HT, dont 1 000.000 € de subventions (Etat et conseil départemental du Morbihan) ; le reste est à charge de la commune.





**SAINTE-ANNE-D'AURAY**  
 Aménagement des espaces  
 publics du centre bourg

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITANT LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

### ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITANT LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE SAINTE-ANNE-D'AURAY

**Les périmètres délimitant les abords des monuments historiques ont fait l'objet d'un nouveau tracé arrêté par une délibération du conseil municipal à la date du 29 septembre 2020.**

Son application a fait en amont l'objet d'une enquête publique afin que les administrés en prennent connaissance et fassent remonter leurs avis.

Ce nouveau périmètre a pour but d'adapter les servitudes de protections aux enjeux patrimoniaux territorialisés et à la réalité du terrain.

Pour ce faire, les PDA déterminent les secteurs qui contribuent à préserver les

bâtiments ou espaces patrimoniaux ainsi que leur environnement. Cela se traduit par un avis des architectes des bâtiments de France (ABF) lors de dépôts de dossier de permis d'aménager, de construire et de déclaration des travaux.

**Les monuments historiques classés ou inscrits sur Sainte-Anne-d'Auray :**

- Le cloître
- La basilique
- La Scala Santa
- Le porche
- Les façades des bâtiments entourant le Cloître
- Le mémorial aux morts de la Guerre 14-18
- Le monument du Comte de Chambord

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DÉROULERA DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021 AU 16 FÉVRIER 2021**

**Pour toutes questions ou demandes, des permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie les jours suivants :**

- Lundi 1 Février de 8h30 à 12h00
- Mercredi 10 Février de 8h30 à 12h00
- Mardi 16 Février de 13h30 à 17h30

Un registre dématérialisé est à disposition pour déposer vos éventuelles observations à l'adresse mail suivante :

[enquete-publique@sainte-anne-auray.com](mailto:enquete-publique@sainte-anne-auray.com)

## ET SI ON PARLAIT DE NOS DÉCHETS ?

### SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY, LA COLLECTE DES SACS JAUNES S'EFFECTUE LE MARDI MATIN

Les sacs jaunes sont à mettre le lundi soir devant chez vous ou à votre point de rassemblement, si nécessaire, et la poubelle d'ordures ménagères est à mettre le mardi soir. Les bacs sont à mettre contre votre habitation pour laisser le trottoir libre.

Le calendrier 2021 est joint à ce bulletin municipal.

Voici quelques astuces et informations trouvées sur le site d'Auray Quiberon Terre

Atlantique Communauté de Commune ; nous vous invitons à suivre ces conseils :

#### MON BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté de Communes délivre, via les services techniques des communes, le premier bac aux locaux à usage d'habitation. En cas de perte, de dégradation ou de vol, le propriétaire aura l'obligation de procéder

aux réparations ou au rachat du bac.

#### LA COLLECTE

Positionnez la poubelle, poignées vers la route, la veille au soir du jour de la collecte. Libérez le trottoir une fois le camion passé pour ne pas gêner les passants, poussettes, personnes handicapées...

Source : <http://www.je-vis-ici.fr/>

## SITE INTERNET

### ACTUELLEMENT, LA COMMISSION COMMUNICATION TRAVAILLE SUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

**Avec un cahier des charges prédéfini, deux entreprises ont été consultées pour l'actualisation du site. L'entreprise Créasit a été retenue à l'unanimité par les membres de la commission.**



Actuellement le site ne peut être actualisé pour faute de bon fonctionnement. C'est pourquoi nous vous invitons à vous rendre sur la page Facebook pour suivre les actualités de la commune.

Le nouveau site internet sera mis en ligne dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.



QR Code de la page Facebook



## DE LA NOUVEAUTÉ AU MARCHÉ

La Ferme du Soleil, producteur de fruits et légumes biologiques, de Colpo, s'est installée sur le marché du mercredi de 8h à 13h.

Contact : <https://www.lafermedusoleil.bzh/>

## LE MARCHÉ A DÉMÉNAGÉ

Votre marché du mercredi matin a traversé la rue depuis le 20 janvier. Les marchés du mercredi matin et du samedi matin se situent maintenant Place Nicolazic, de 8h à 13h.



## MARINE PLANTIER

### COACH DE VIE CERTIFIÉE

- Praticienne EFT, Matrix, psychologie énergétique.
- Instructrice Méditation Pleine conscience (PEACE) pour enfants et adultes.

Site internet :  
[www.marine-plantier.com](http://www.marine-plantier.com)  
 Tél : 06 73 06 28 33

Je reçois à mon cabinet sur demande :  
 92 rue de vannes - 56400 Sainte Anne d'Auray  
 ou 2 jeudis par mois à l'espace Être Bien Naturellement  
 ZA de Kerran à Locmariaquer

Je pratique des séances par Skype et zoom.

## VOICI LES THÉMATIQUES QUE J'ABORDE EN SÉANCE ET MATRIX

J'interviens suite à des événements traumatiques de vie (maltraitance infantile, psychologique, deuil, processus d'adoption, être adopté, trouble de l'attachement...) mais aussi dans la gestion des émotions, croyances, confiance en soi, estime de soi, stress, anxiété, blocage inconscient, incapacité de dire non, sécurité intérieure, perte de sens.

J'accompagne en séance de coaching femmes et hommes à se transformer pour prendre leur place dans ce monde, à s'aimer,

à croire en eux, à dépasser leurs blessures, à se choisir, à faire des liens pour comprendre que ce qu'ils ont vécu a un sens, à dépasser leurs croyances, leur conditionnement, à devenir autonome et créateur de leur vie...

Chaque mois, j'organise des cercles du cœur pour les femmes et les hommes à mon cabinet à Locmariaquer. C'est un espace pour déposer ce qui doit l'être et travailler sur la connexion au cœur et sur l'enfant intérieur. Puis, je propose un thème qui me tient à cœur (comment s'aimer après avoir vécu de la maltraitance, la résilience, comment dépasser un trauma, comment reprendre son pouvoir, comment avoir confiance en soi, comment s'aligner avec nos valeurs,...)

# Vie DU PATRIMOINE

## LA « SCALA SANCTA »



### LA SCALA SANCTA EST UN DES MONUMENTS DU SANCTUAIRE APPARTENANT À LA COMMUNE DE SAINTE-ANNE D'AURAY

Illuminée pour la première fois par la Municipalité pour les fêtes de fin d'année, c'est l'occasion de parler de cet édifice atypique.

#### UN PORCHE MONUMENTAL, ENTRÉE DU SANCTUAIRE

Ce monument, construit par les Carmes<sup>1</sup> en 1662, se situait initialement à quelques mètres devant le portail actuel de la basilique, qui n'était alors qu'une chapelle.

Celle-ci, enserrée d'une galerie « processionnante », donnait sur un parvis. L'entrée de ce parvis, dans l'axe de la chapelle et de la route de Brec'h, était une porte monumentale, avec trois ouvertures voûtées : la Scala Sancta.



La silhouette de la loggia se complète d'un toit en ardoise surmonté d'un petit clocheton.

#### UNE TRADITION VENUE DE ROME

Quittons quelques instants Sainte-Anne d'Auray pour Rome. On nomme aussi « Scala Sancta », le monument qui s'élève à Rome, non loin de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et qui comporte un escalier de 28 marches.

Ce serait l'escalier du palais de Ponce Pilate à Jérusalem, gravi par le Christ lors de son jugement. Il aurait été transféré à Rome au début du IV<sup>ème</sup> siècle. La tradition romaine veut que les pèlerins gravissent les marches de l'escalier par le nord à genoux en méditant sur les mystères de la Passion.

Les Carmes décidèrent de développer à Sainte-Anne cette pratique romaine. C'est ainsi que le monument saintannois devient la « Scala Sancta » ou « escalier saint ».

De nombreuses cartes postales anciennes montrent les pèlerins bretons accomplissant ce rituel le jour du pardon le 26 juillet.

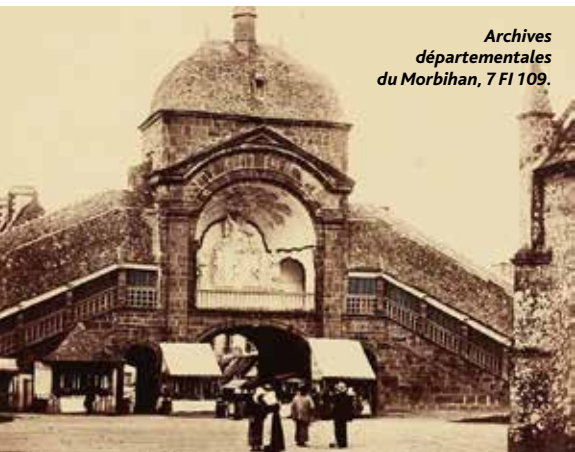
#### UN MONUMENT DÉPLACÉ

En 1870, la Scala Sancta est démontée, pierre par pierre, et transférée au fond du « champ de l'Épine », car la construction de la basilique, que nous connaissons aujourd'hui, exigeait un espace plus grand. Ce nouvel emplacement est inauguré le 7 mars 1871.

Jusqu'à la construction du Mémorial de la Grande guerre, la Scala Sancta était le lieu de rassemblement des pèlerins pour les grandes cérémonies, notamment le Grand pardon du 26 juillet.



• Illustration : Arkhéo/MHT.  
Figuration : Kevrenn Alre / Crinolines & Compagnie



Archives départementales du Morbihan, 7 FI 109.

On accède à la loggia centrale par deux escaliers latéraux. Un autel, portant la croix et entouré des statues de Marie et saint Jean, occupe cet espace, décoré d'un vitrail, offert par « la garde spirituelle de la Scala ». Ce grand vitrail est surmonté de sept petits vitraux ronds rappelant les symboles de la Passion (roseau, clous, couronne d'épines...).



Auteur : G. Le Maout  
Habitant de Sainte-Anne-d'Auray



<sup>1</sup> Ordre religieux qui se voit confier l'organisation du pèlerinage et du sanctuaire en 1628, à la suite de Nicolazic.



### DENTELLES ET BIODIVERSITÉ

La médiathèque a accueilli au mois d'octobre l'association « Les Petits débrouillards ». Grâce à l'animatrice de l'association, les enfants ont

découvert le monde invisible des micro-organismes qui se cachent dans les herbes et la mousse.

Puis Nolwenn PETITBON est venue initier petits et grands à la dentelle au fuseau. Chacun est reparti avec son premier bracelet en dentelle.



## ACCÈS AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES DU SITE DES MÉDIATHÈQUES

Le réseau des Médiathèques Terre Atlantique propose un large choix de ressources numériques sur le site :

[www.mediathèques-terre-atlantique.fr](http://www.mediathèques-terre-atlantique.fr)

C'est possible en quelques clics, 24h/24, de chez vous ou ailleurs !

### MAGAZINES NUMÉRIQUES

Plus de 7 500 titres nationaux et internationaux, presse quotidienne en édition locale, quotidiens, hebdomadaires et mensuels, magazines d'actualité, mode, sport, décoration, cuisine, économie, santé...

### LIVRES NUMÉRIQUES

300 livres disponibles en téléchargement sur ordinateurs, tablettes, liseuses et smartphones.

### DES HEURES DE MUSIQUE

Des heures de musiques, de documentaires vidéo et de guides d'écoute multimédia de la Philharmonie de Paris.

### AUTOFORMATION

1 500 heures de cours et 100 000 ressources permettant l'apprentissage de compétences dans des domaines variés tels que la photographie, la couture, le dessin, le yoga, la bureautique, le multimédia.

Pour pouvoir les consulter, il est nécessaire d'être inscrit à la médiathèque. Pour les personnes déjà inscrites et n'ayant pas activé leur compte d'accès, veuillez vous rapprocher de la médiathèque qui réactivera votre compte.

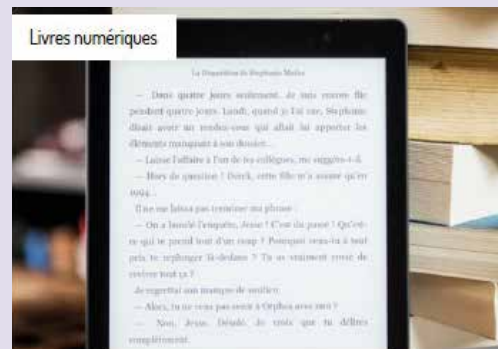
Contact médiathèque :

11 rue de Vannes

02 97 57 57 35

[mediatheque@admas.fr](mailto:mediatheque@admas.fr)

[www.mediathèques-terre-atlantique.fr](http://www.mediathèques-terre-atlantique.fr)



## LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le vendredi 27 novembre dernier, le CCAS de Sainte-Anne-d'Auray était présent toute la journée dans la galerie du Carrefour Market de Pluneret pour la collecte nationale.

La récolte alimentaire a été une réelle réussite et a connu un fort élan de générosité.

Un grand MERCI à tous les acteurs de cette journée.

MERCI également pour votre générosité au sein des divers commerces et écoles de Ste Anne d'Auray.

Cette récolte annuelle permet d'apporter un soutien tout au long de l'année aux foyers défavorisés.



## COLIS DE NOËL POUR LES AINÉS



**Cette année, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu avoir lieu en raison des mesures sanitaires.**

En remplacement de ce repas, les membres du CCAS et de la municipalité ont distribué un colis de Noël à domicile aux personnes âgées de 70 ans et plus. C'était l'occasion d'échanger, de prendre des nouvelles.

Dans ces 320 colis confectionnés par les membres du CCAS, il n'y avait que des produits locaux.

Nous avons voulu être solidaires par rapport à nos commerçants.

## BÉNÉVOLES

***Pour les personnes de 70 ans et plus, des bénévoles se proposent également de faire les courses, de rendre divers petits services, de visiter les personnes isolées.***

***Un grand MERCI à tous ces bénévoles.  
Selon vos besoins contacter la mairie au 02 97 57 63 91***

## SERVICES À DOMICILE ET DE PROXIMITÉ DES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION AMPER

### CRÉÉE À L'INITIATIVE DE LA MSA, L'ASSOCIATION AMPER AFFICHE 25 ANS D'EXPÉRIENCE

**Ses équipes professionnelles proposent des prestations d'aide à la personne, de portage de repas, d'entretien du logement, de garde d'enfants et de jardinage dans le département du Morbihan et simplifient ainsi le quotidien de plus de 3500 bénéficiaires.**

Les interventions se font auprès de personnes âgées, personnes handicapées mais également auprès d'actifs. AMPER peut également intervenir à domicile après une hospitalisation dans le cadre des heures mutuelles (prise en charge totale par votre mutuelle).

Avec l'arrivée de la COVID 19 et son impact sur les conditions de vie quotidienne, les équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à maintenir leur présence sur l'ensemble des territoires. Elles sont restées mobilisées afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptées aux différents protocoles sanitaires et cela depuis Mars 2020. Ainsi, l'assistance aux publics les plus fragiles a été maintenue en garantissant la sécurité de chacun.

Cette crise a renforcé le fait que le maintien à domicile d'une personne est un enjeu essentiel. Les prestations de livraison de repas, d'aide à l'entretien du domicile, d'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne constituent une réponse efficace à cette problématique.

La présence des intervenants, au-delà de la réalisation de la prestation, permet de conserver un lien social, notamment auprès des personnes les plus isolées.

C'est une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en toute sérénité.

Des aides financières peuvent être obtenues auprès des caisses de retraite, des mutuelles ou du Conseil Départemental. Les prestations d'AMPER entrent dans le champ des « services à la personne » et ouvrent donc droit au crédit d'impôts de 50%.

**Pour plus d'informations :**  
**02 97 46 51 97**  
**association.amper@msa-services.fr**  
**www.amper.asso.fr**

• 3 des 11 agents AMPER  
Jean-Philippe MALEFANT  
Emilie MACE - Elodie LE DUC



# Enfance & JEUNESSE

## CENTRE DE LOISIRS

**L'accueil de loisirs continue d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis de l'année scolaire. Un programme distinct est proposé pour les maternelles et pour les primaires.**

Nous avons accueilli 38 enfants de moins de 6 ans et 53 enfants de plus de 6 ans sur les 7 mercredis depuis la rentrée, ce qui représente 282 inscriptions.

Pendant les vacances d'automne, il y a eu deux sorties (chaque vendredi) qui ont attiré plus de 55 enfants. Nous avons travaillé en collaboration avec Anne-Isabelle et Romain du restaurant scolaire qui ont élaboré les menus et proposé une fois par semaine un buffet à thème.

Pendant les vacances, une quarantaine d'enfants par jour a ainsi pu découvrir les saveurs mexicaines lors de la journée sur ce thème et dégusté des mets étranges pour le repas d'Halloween.

Parmi les ateliers nature, de décorations, de cuisines, de jeux, chaque enfant peut trouver son bonheur pour passer de supers vacances.

Laetitia, Charlotte, Enora, Pascaline, Lucie, Lisa, Marie-Pierre, Myriam et Salomé déploient leur énergie pour innover chaque jour en prenant en compte les besoins des enfants.

Evidemment, la vie au centre est également régie par l'organisation de la mise en place des mesures sanitaires. Un dispositif de précautions est installé mais il ne nous empêche pas de nous amuser.

Du côté des ados, Alan continue de recevoir des jeunes à l'espace jeunes et ces derniers se sont inscrits en nombre pour les vacances.

6 jeunes sont mobilisés sur chaque chantier jeunes et s'engagent dans la découverte de nouveaux sports, les sorties, les activités de prestations...

Les soirées du jeudi soir plaisent également aux jeunes.



## REPAS NOËL

**Comme tous les ans, le service de restauration a organisé deux repas de Noël :**

- 1. Le vendredi 11 décembre** pour les élèves des deux écoles.
- 2. Le mercredi 16 décembre** pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

Durant le mois de décembre la cantine avait revêtu ses habits de fêtes ; guirlandes, Père-Noël, bonhomme de neige, traîneau... émerveillaient les enfants chaque midi.

Les enfants ont pu manger du chapon, du saumon, des crevettes et autres mets délicieux qu'on redécouvre chaque année pour les fêtes.

Un lutin et la Mère-Noël ont offert un cadeau à chaque enfant !!!  
Merci Père-Noël.

## ELISE LATOUCHE, DIRECTRICE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE PÉRISCOLAIRE

“

*Je suis titulaire d'une licence en sciences de l'éducation et d'un master en éducation et formation.*

*J'ai exercé pendant 12 ans sur la commune de Séné, dans un premier temps pendant les vacances scolaires en parallèle de mes études comme animatrice en charge des 12-17 ans puis, j'ai occupé pendant 5 ans le poste de référente jeunesse. La principale mission était d'accompagner les jeunes de 14 à 25 ans dans leurs projets et leurs initiatives.*

*Et en 2018, je suis devenue responsable du service enfance-jeunesse.*

*Je manageais une équipe d'animateurs permanents qui assuraient l'organisation et le fonctionnement de l'accueil de loisirs, du Point Jeunes, l'encadrement des activités au collège, le Conseil Municipal des Enfants, le Conseil des Jeunes Sinagots, les activités du mercredi*

*J'ai mis en œuvre des projets définis dans le cadre des orientations politiques.*

*J'ai assuré le suivi de la gestion administrative et budgétaire du service.*

*J'ai développé les partenariats et l'axe de la parentalité pour une approche transversale de la jeunesse avec des acteurs internes et externes à la collectivité, comme par exemple le lien avec les assistantes sociales de secteur, l'IME, la maison des adolescents...*

*J'avais envie d'un nouveau challenge professionnel, de continuer à apprendre et de développer de nouveaux projets tout en élargissant mon champ d'actions.*

*C'est pourquoi j'ai postulé à Ste Anne d'Auray. C'est une commune très dynamique qui a déjà une offre enfance-jeunesse intéressante.*

*Je reprends également l'organisation des temps périscolaires que je ne comptais pas parmi mes missions à Séné.*

*Il me tarde de pouvoir travailler en transversalité avec les différents services municipaux mais également de développer les partenariats et de mutualiser nos moyens avec les communes voisines. Il y a de beaux projets à travailler avec la restauration scolaire, la médiathèque, les EPHAD...*



*L'accueil de loisirs propose des activités très intéressantes et je souhaite continuer à développer les projets avec l'équipe enfance.*

*J'aimerais également faire évoluer l'offre autour de la jeunesse en commençant par proposer une passerelle d'accueil pour les 9-11 ans et aussi développer différents axes comme la parentalité, le numérique...*

Elise LATOUCHE

”

### PASSEPORT DU CIVISME



**La commune a le souhait de proposer à partir de la rentrée septembre 2021 la mise en place d'un Passeport du civisme.**

#### POURQUOI LE PASSEPORT DU CIVISME ?

Le Passeport du civisme a pour but l'éducation à la citoyenneté et l'implication des enfants de CM1/CM2 dans la vie de leur commune.

Il permet de faire réfléchir les jeunes sur la citoyenneté et le civisme dans leur vie de tous les jours.

#### QU'EST-CE QUE LE CIVISME ?

Le civisme, du mot latin civis, désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions, dont sa loi. Ce terme s'applique dans le cadre

d'un rapport à l'institution représentant la collectivité : il s'agit donc du respect de la « chose publique » et de l'affirmation personnelle d'une conscience politique.

Le civisme implique donc la connaissance de ses droits comme de ses devoirs vis-à-vis de la société.

Le Passeport du civisme est conçu comme un guide ludique et pédagogique. Il propose aux élèves un parcours d'un minimum de 5 actions à réaliser, individuellement ou collectivement, tout au long de l'année scolaire.

Ce Passeport est remis en début d'année scolaire à chaque enfant. À la fin de l'année, la commune a la possibilité de remettre une médaille ou un diplôme aux élèves, en fonction des actions effectuées.

Ces actions sont déterminées collectivement avec toutes les forces vives du territoire (Elus, enseignants, professionnels de l'enfance, parents, associations, enfants).



#### EXEMPLES D'ACTIONS :

- S'impliquer dans une action de solidarité,
- Environnement
- Participer au devoir de mémoire,
- Parrainer un aîné
- ...

La commune pourra s'appuyer sur L'Association des Maires pour le Civisme (AMC) qui a été créée en 2017 afin de fédérer les communes de toute la France qui souhaitent déployer le Passeport.

L'association accompagne au quotidien les villes engagées dans cette démarche. L'AMC devient un réseau national d'élus locaux engagés sur le terrain du civisme.



**CETTE ANNÉE, L'ÉCOLE STE ANNE  
SCOLARISE 258 ÉLÈVES RÉPARTIS  
EN 11 CLASSES**

**L'ÉCOLE DISPOSE DE PLUSIEURS PROPOSITIONS  
PÉDAGOGIQUES :**

- 1 filière bilingue français-breton.
- 1 partenariat avec l'Académie de Musique.  
Les Pré-maîtrisiens de CE2 et CM bénéficient d'un enseignement de 5h par semaine de chant choral.



**Au cœur de l'automne,  
les maternelles  
profitent d'un bon  
bol d'air en forêt de  
Camors et ramènent  
des trésors.**



**L'incontournable fête des châtaignes rassemble chaque  
veille de vacances de Toussaint tous les élèves de l'école.**

Les chanteurs de la pré-maîtrise et de l'éveil au chant présentent leur travail pour le plus grand plaisir de tous les élèves rassemblés et de très nombreux parents mobilisés pour griller les châtaignes, servir le goûter et animer l'après-midi récréative.



Devoir de mémoire pour les plus grands. .



Les liens avec le collège Ste Anne se tissent tout au long de l'année. Les futurs 6<sup>èmes</sup> sont déjà en projet et découvrent ici la filière BRETON du collège.



**Cette année, la rencontre sportive des 5 écoles de notre réseau n'a pas pu avoir lieu.**

Mais pas question de succomber à la morosité !

Nous avons organisé une rencontre interne à l'école : 20 équipes composées de 10 élèves du plus petit au plus grand se sont affrontées sur des relais en tous genres.

Un magnifique après-midi de rires et de coopération sur le terrain du Motten.

**En septembre dernier, l'école a ouvert une classe supplémentaire qui accueille 19 élèves de GS et CP.**

La livraison des tables neuves, offertes par l'APEL, est un petit moment de bonheur.



**MALGRÉ SON MASQUE, NOUS L'AVONS TOUS RECONNU !**

Le Père Noël a fait sa distribution dans les classes.

Le goûter offert par l'APEL, l'association de parents d'élèves, a aussi permis de créer une belle ambiance de fête à l'approche de Noël.

Cette année, ce sont les élèves de CE qui bénéficient d'un cycle de 10 séances de piscine.

De vrais petits poissons !



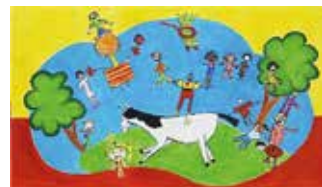
**À NOTER :**

**PORTES OUVERTES**

vendredi 21 mai 2021 de 16h30 à 19h.  
RDV et inscriptions possibles tout au long de l'année (02 97 57 65 48)

**KERMESSE**

**Samedi 3 juillet 2021**



### EFFECTIFS DE L'ÉCOLE

- Classe de PS1-PS2 de Mmes GOASMAT (directrice) et MONTMARCHÉ : **26 élèves (8 PS1 - 18 PS2)**
- Classe de MS-GS de Mmes BURIDANT et MONTMARCHÉ : **18 élèves (10 MS- 8GS)**
- Classe de CP de Mme LE MOUROUX : **18 élèves**
- Classe de CE1-CE2 de Mme PERON : **23 élèves (12 CE2 – 11 CM1)**
- Classe de CM1- CM2 de Mme GAYER : **24 élèves (13 CM1-11 CM2)**



## SORTIES ET PROJETS DE L'ANNÉE SCOLAIRE



### THÈME DE L'ANNÉE : « LE CIRQUE »

- **Projet « Cinécole »** : au cinéma Ty Hanock à Auray pour tous les élèves de TPS à CM2.
- **Initiation aux échecs** pour les élèves de CM1- CM2.
- **Apprentissage des langues vivantes** (anglais) dès le CP.
- **Piscine à Auray** : pour les enfants de GS, CP, CE1 et CE2 : les vendredis matins de début décembre 2020 à mi-février 2021 soit 10 séances.
- **Projet d'activités à l'Etang de la Forêt** : VTT pour les CE1 / Kayak pour les CE2.
- **Projet SURF** pour les élèves de CM1-CM2 (5 séances) aux mois de mai et juin 2020 à l'école de surf de Bretagne à Plouharnel.
- **Projet « Cirque »** : à partir du mois de mars 2021 pour les élèves de GS à CM2 : 8 séances avec pour objectif final la mise en place d'un spectacle.

## ACTIVITÉS ET RENCONTRES USEP

- **Cycle « Roller »** pour les élèves de CP et CE1-CE2.
- **Matern'Athlé** : Rencontre inter-école sur des jeux d'athlétisme : lancer, courses, ... en décembre.
- **« Scolahand Cycle 2 et 3 »** : Jeux autour du hand-ball pour les élèves de CP à CM2.
- **Petit bal breton** au mois de février pour les élèves de maternelle.
- **Bal breton** de CP et CE1-CE2 au printemps.
- **Danses du monde** pour les CM1-CM2.
- **« Tennis école »** : pour les élèves de CP et CE1-CE2
- **« Printemps des maternelles »** : Cycles 1 au mois de mai pour les élèves de PS à GS : activités athlétiques et course d'orientation.
- **Petit Tour à vélo** au mois de mai pour les élèves de CE2-CM1-CM2.

Les activités et les projets seront adaptées en fonction du protocole sanitaire.



• Dangers domestiques GS

### INSCRIPTIONS

Tout au long de l'année, la directrice se tient à disposition des familles pour inscrire votre enfant.

Prendre contact par mail : [ec.0561535p@ac-rennes.fr](mailto:ec.0561535p@ac-rennes.fr)  
ou téléphone : 02 97 57 67 47 / 06 32 15 98 44  
pour convenir d'un rendez-vous pour visiter l'école et inscrire votre enfant.

#### DOCUMENTS À FOURNIR :

- Certificat de radiation de l'école précédente
- justificatif de domicile,
- Photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- Livret de famille

Blog école : <http://ecolepubliquesteanneauray.over-blog.com/>





# RELAIS-ÉTAPE

TOUR DE FRANCE 2021

letour.fr  
@LeTour  
#TDF2021

## TOUR DE FRANCE

### RELAIS-ÉTAPE

#### SAINTE-ANNE-D'AURAY : RELAIS-ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2021

Le Tour de France édition 2021 passera sur notre commune le lundi 28 juin.

La 3<sup>ème</sup> étape de ce tour, longue de 182 kms, partira de Lorient pour rallier Pontivy.

Elle traversera la commune au 55<sup>ème</sup> kms.

Le passage de la caravane est prévu vers 12h40 et celui des coureurs vers 14h36.

En tant que relais-étape, la commune accueillera le temps d'un déjeuner les partenaires du Tour de France, place Bocéno.



## ACADÉMIE DE MUSIQUE ET D'ARTS SACRÉS

### CONCERT DE NOËL 2020

### UN CONCERT DES CHOEURS DE LA MAÎTRISE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY RETRANSMIS



**La basilique de Sainte-Anne-d'Auray est illuminée. L'édifice est habillé de crèches et de conifères. Choeurs, orgues et bombardes sont à l'honneur.**

Les Choeurs de la Maîtrise de Sainte-Anne-d'Auray chantent un concert de Noël enregistré par l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés. Traditionnellement offert au public dans l'écrin de granit du sanctuaire morbihannais, ce concert était compromis par la crise sanitaire.

L'Académie a imaginé un autre air.

Pour les fêtes, les Choeurs de la Maîtrise partagent en musique sur trois canaux de diffusion grâce à une captation réalisée dans une basilique sublignée par une mise en lumière féérique.

Au programme, les tubes de Noël (Il est né le divin enfant, Entre le

boeuf et l'âne gris, Noël nouvelet...) dialoguent avec les mélodies bretonnes de ce temps (Peh trouz zou ar en douar...) en passant par quelques pièces du répertoire (Veni, veni Emmanuel de Zoltan Kodaly, Angels' carol de John Rutter...).

La belle histoire de Noël n'en finit pas d'enchanter musiciens et jeunes chanteurs. Du plus petit au plus grand, ils offrent à tous une guirlande musicale de Noëls de Bretagne et d'ailleurs.

#### CONTACT MÉDIAS :

**Céline Baumgartner 02 97 57 55 23 |**

**[celine.baumgartner@admas.fr](mailto:celine.baumgartner@admas.fr)**

**Académie de Musique et d'Arts Sacrés**

**11 rue de Vannes 56400 Sainte-Anne-d'Auray**

**[www.academie-musique-arts-sacres.fr](http://www.academie-musique-arts-sacres.fr)**

## EXPOSITION

### ESPRITS DE FAÏENCE

### GALERIE DU CLOÎTRE DE SAINTE-ANNE-D'AURAY DU 22 MAI AU 31 OCTOBRE 2021 (SOUS RÉSERVE)

**En 2021, l'Académie et le spécialiste Antoine Maigné s'associent pour présenter plus de 80 faïences sacrées de Quimper. Entre histoire et secrets de fabrication, le public découvre un art breton mondialement connu, bien présent dans les collections de Sainte-Anne-d'Auray.**

Des formes traditionnelles aux créations les plus contemporaines, les œuvres racontent l'histoire des maisons de faïence quimpéroises, le rôle de ces statuette sacrées mais aussi les différentes étapes de création de ces céramiques. A ne pas manquer : la réunion des deux Vierges à l'Enfant, peintes par Louis La Rosse autour des années 1730. Ces deux œuvres font partie des plus anciennes faïences sacrées de Quimper connues à ce jour. Après 3 siècles de séparation, ces presque « jumelles » se retrouvent dans l'une des vitrines de l'exposition.

A voir en famille ou entre amis, ce parcours s'enrichit d'un film documentaire et de jeux autour des faïences pour découvrir cet art breton tout en s'amusant.

**ÉGALEMENT VISIBLES DANS LA GALERIE :** une exposition sur l'histoire du sanctuaire à travers ses collections et le Trésor, où les ex-voto, présents offerts en remerciement à sainte Anne, témoignent depuis 1625 de la dévotion des pèlerins.

Expositions présentées dans la Galerie du cloître, accès par le cloître, derrière la basilique.

Sur libre participation.

**Plus d'informations sur :** <http://www.academie-musique-arts-sacres.fr/>



## GRANDIR AVEC TOI

**L'association Grandir avec Toi située sur votre commune, reste près de vous (parents et enfants) pendant cette période de houle dans nos habitudes !**

La période nous invite à réinventer notre quotidien et notre proximité en famille avec l'accès aux loisirs qui est limité. Et justement, si nous en parlions entre parents accompagné d'une professionnelle de l'éducation et de l'accompagnement parental ?

### 4 PROPOSITIONS :

- Depuis le confinement puis couvre feu et jusqu'au 30 mars 2021, nous proposons aux familles ayant des enfants à s'occuper, **une écoute téléphonique gratuite**. Il s'agit d'une écoute bienveillante et anonyme pour souffler, échanger sur vos questions de parents, s'offrir une bulle d'oxygène, élaborer quelques pistes éducatives ensemble.

Vous pouvez nous contacter au 06 71 98 71 59 les mardis de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h ou à un autre moment de la semaine en nous envoyant un SMS afin de convenir d'un rdv téléphonique rapide.

- L'atelier pour PARENTS de jeunes enfants-samedis matins, « **Comment faut-il que je te parle pour que tu comprennes ?** » vous propose d'acquérir et expérimenter des clés de communication efficaces et positives. Elles vous aideront à accompagner vos jeunes enfants au quotidien.

- L'atelier pour PARENTS - jeudis soirs « **frères et sœurs sans rivalités** » vous propose un temps de bilan, de recul sur votre vie de famille et d'acquérir et expérimenter des clefs de communication pour aider vos enfants à se parler sans se blesser. Comment

intervenir dans les disputes de nos enfants, comment alimenter complicité plutôt que rivalités.

« Au cours de ces 2 formats d'ateliers, le développement de l'enfant vous sera expliqué de façon simple et innovante et vous comprendrez davantage les réactions de vos enfants.

Par le biais d'exercices et de jeux, vous découvrirez de nouvelles techniques de communication et apprendrez comment mettre en place un cadre bienveillant auprès de vos enfants et entre vos enfants. »

Ces ateliers se déroulent en présentiel tant que le guide ministériel « relatif aux services de soutien à la parentalité » de ce second confinement et couvre feu nous le permet, ou en visio si besoin.

- Et pour vos enfants, nous reprendrons **les ateliers mensuels « Mon Moment Magique » en janvier**. Ces ateliers offrent des ressources bien-être à la fois simples et précieuses pour enchanter sa vie quotidienne. Nos ateliers permettent aux enfants de grandir en confiance en soi, accueillir ses émotions et développer son calme intérieur.

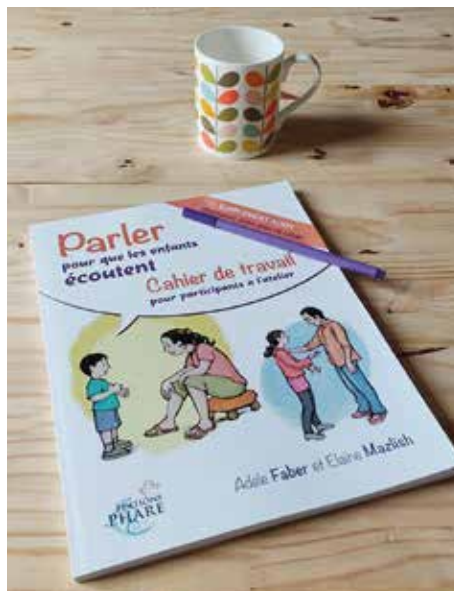
Jeu, relaxation, gratitude, respiration, dessin, pratique corporelle... invitent à se sentir bien dans sa tête, son corps et son cœur.

La séance a lieu un vendredi par mois après l'école.

Infos et dates sur notre page facebook et site internet.

Bien sûr nous sommes très attentifs au respect des protocoles sanitaires pour la sécurité de chacun.

**Contact : Angéline Briand**  
**Mail : [angelina@grandiravec toi.fr](mailto:angelina@grandiravec toi.fr)**  
**[www.grandiravec toi.fr](http://www.grandiravec toi.fr)**  
**page facebook- grandir avec toi**



## DÉLÉGATION SHINKENKO KYOKAI

**Shinkenkyo Kyokai est une Association Culturelle d'origine Japonaise présente à ST ANNE d'AURAY depuis 11 ans.**

L'objet principal est la transmission de l'énergie universelle appelée « JÔREI » qui veut dire « purification de l'âme ».

Cette énergie « JÔREI » permet :

- De développer une parfaite santé physique et morale.
- De réfléchir également à notre alimentation.
- De découvrir la santé de l'esprit à travers l'art et la beauté.

**La Délégation est ouverte tous les jours : du lundi au vendredi : 10h-12h et 14h-16h30**

**jeudi : de 10h à 16h30, sans interruption**  
**samedi et dimanche : 10h-12h**

**Fermée le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois et le lundi qui suit.**

## UNC 56 - SECTION SAINTE ANNE D'AURAY

### CÉRÉMONIE DU SOUVENIR 11 NOVEMBRE 2020 À SAINTE-ANNE-D'AURAY

En ce Mercredi 11 Novembre 2020, à l'image de toutes les communes de France, a eu lieu la traditionnelle cérémonie du Souvenir, commémorant le 102ème anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918.

En raison de la crise sanitaire, ce fut une cérémonie très « intimiste » mais néanmoins très émouvante.

Après la lecture des différents textes nationaux, l'énoncé de tous les « morts pour la France » depuis le début de cette année 2020, a été un moment de recueillement très intense.

Le dépôt de gerbe, puis la Marseillaise entonnée de pleine voix par les cinq participants a clôturé cette cérémonie.

Puisse l'année 2021 nous offrir la possibilité de reprendre le cours normal des célébrations patriotiques, sur notre territoire...

Gardons espoir et continuons à prendre bien soin de nous !

**Reportage et photos :**  
**Marie-Claire LETURGIE**  
Secrétaire générale UNC 56  
Trésorière UNC Ste Anne d'Auray



### UN PEU D'HISTOIRE

**A Sainte-Anne-d'Auray, dans la nécropole Franco-Belge, au fond à droite se trouve un ossuaire, renfermant 20 corps, qui honore la mémoire des soldats de l'armée de la Loire 1870-1871, formée à la demande de Gambetta, et composée de nombreux « Mobiles Bretons ».**

Cet ossuaire est surmonté d'une superbe statue représentant un de ces soldats.

Ces statues appelées « Moblots » furent érigées à la mémoire des soldats de l'Armée de la Loire, qui étaient des gardes mobiles.

En effet, Gambetta, ministre de l'intérieur, assiégé dans Paris par les prussiens en 1870, fut investi d'une quasi dictature. Il quitta la capitale en ballon, pour former

avec le général Chanzy, la seconde armée de la Loire, mais, suite à la capitulation du maréchal Bazaine enfermé dans Metz le 28 octobre 1870, les troupes Prussiennes refoulèrent la 2ème armée de Chanzy, qui fut battue au Mans le 11 janvier 1871.

C'est donc au camp de Conlie (à 22Km au N O du Mans) que périrent ces braves gardes nationaux, dans une extrême misère.

A ma connaissance, trois de ces monuments, ont seulement pu être édiflés en France :

- Le premier, ici à SAINTE-ANNE-D'AURAY.
- Le second à CANDÉ dans le Maine et Loire, inauguré place nationale le 6 juin 1909. (Il est toujours en place).
- Le troisième à CHARMES dans les Vosges.



Ils sont tous strictement identiques et sont l'œuvre des fonderies DURENNE à SOMMEVOIRE, en HAUTE MARNE.

**Michel MAZURET**  
Président de la section  
UNION NATIONALE des COMBATTANTS  
SAINTE-ANNE-D'AURAY

## ATELIERS CRÉATIFS L'AMOUR DE CRÉER

### ATELIERS POUR LES ENFANTS DE 6 À 13 ANS

Nous découvrons tout au long de l'année différentes techniques de créations avec différentes matières : peinture sur porcelaine, couture, créations d'objets, sculptures en pâte à modeler, arts floraux, etc...

#### ESPACE CAMBORNE

##### Ateliers Enfants :

Samedis de 14H00 à 16H00

Mercredis 10H00 - 12H00

##### Ateliers Adultes :

Jeudis 14H00 - 16H30

Sur réservation uniquement :  
06 64 14 01 76

<https://www.facebook.com/lamourdecreer56>

[www.amourdecreer.fr](http://www.amourdecreer.fr)



## CRÈCHE VIVANTE

Le conseil d'administration a décidé au mois de juin de "suspendre" le spectacle pour l'année 2020 pour ne pas mettre en danger la vie des bénévoles, des spectateurs et de leur famille.

### LA CRECHE EST TOUJOURS VIVANTE

**LA PREUVE :** Gabriel (le metteur en scène) Philippe LE FERRAND (le directeur artistique) Yves LOIN (coprésident directeur technique) et Jacques GAUTIER (coprésident) se sont retrouvés au cours du mois de novembre, en respectant les règles barrières bien sûr, pour préparer le spectacle de 2021 souhaitant y apporter quelques évolutions.

Un message a été envoyé aux bénévoles pour les informer et demander leur participation.

« En tant qu'acteurs, monteur des décors, couturières, chargé(e)s d'accueil, billettistes, bénévoles... vous avez certainement des idées d'amélioration du spectacle et de son environnement. Pour que n(v)otre spectacle reste vivant, pourquoi ne pas nous en faire part ? À Yves, Philippe Jacques ou Odile. Ne vous censurez pas...Toute idée, même si elle vous semble farfelue, peut faire évoluer l'ensemble. Nous comptons sur vous ».

« Le site WEB est déjà à jour pour 2021. Prenez soin de vous et prenez soin des autres. »

**Si vous voulez nous rejoindre vous pouvez appeler ou laisser un message à : [gautier.jacques56@gmail.com](mailto:gautier.jacques56@gmail.com)**

**Jacques au 06 34 42 59 26**

**Yves au 06 60 33 46 17 - Odile 06 18 12 65 66**

## YOGAVIE

### CETTE ANNÉE, NOTRE ASSOCIATION YOGAVIE CONTINUE DE FONCTIONNER

Les élèves reçoivent leur cours hebdomadaire grâce à l'application ZOOM, avec Marie notre enseignante HATHA YOGA, en attendant des jours meilleurs qui nous permettront de nous retrouver en présentiel...

#### CONTACT :

**Marie RUELLE : 06 89 19 85 50**

**Micheline LE GUEZ, Présidente de l'association : 02 97 24 56 21**

## EDPM

L'utilisation des EDPM (engins de déplacement personnels motorisés) dans lesquels se rangent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboard,

monoroues, etc. est de plus en plus présente dans les modes de déplacement.

Cette utilisation est toutefois soumise au code de la route.

Les règles applicables sont inscrites dans le décret du 23 octobre 2019. Ce dernier est désormais complété par deux arrêtés, datés du 24 juin et du 22 juillet 2020.

Règles de circulation et d'équipement pour les engins de déplacement personnel motorisés et vélos.  
Décret du 23/10/2019 complété par arrêtés.

| RÈGLES  | EDPM                              |                                  | VÉLO   |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| Code de la route  | S'applique                        | S'applique                       |  |
| Port du casque  | Obligatoire                       | Obligatoire                      | Seulement pour les moins de 12 ans                               |
| Assurance   | Responsabilité civile <25 km/h    | Responsabilité civile            |  |
| Alcool / drogue (au-delà du taux autorisé)  | Interdit                          | Interdit                         |  |
| Téléphone, écouteurs, casques audio   | Interdit                          | Interdit                         |  |
| Positionnement sur le sas d'un feu rouge  | Autorisé                          | Autorisé                         |  |
| Rouler en sens inverse dans les voies à sens unique avec signalisation spécifique | Autorisé                          | Autorisé                         |  |
| Circuler sur les trottoirs  | Interdit sauf si vitesse < 6 km/h | Interdit (sauf exception locale) | Sauf pour enfants < 8 ans et vitesse < 6 km/h                    |
| Rouler sur la voie publique   | Autorisé en agglomération         | Autorisé                         |  |
| Gilet réfléctorisant  | Obligatoire                       | Obligatoire*                     | * Hors aggro, de nuit et de jour si mauvaise visibilité          |
| Etre à 2  | Interdit                          | Autorisé*                        | *Sauf pour un enfant < 5 ans avec siège adapté                   |
| Age   | Minimum : 12 ans                  | Pas d'âge minimum                |  |
| Circuler sur les pistes et bandes cyclables                                       | Obligatoire s'il y en a           | Conseillé*                       | *Ou obligatoire selon signalisation                              |
| Sur voie à + 50 km/h  | Interdit                          | Autorisé                         |  |
| Rouler à 2 de front   | Interdit                          | Autorisé*                        | * De jour, bonne visibilité, et sauf si une voiture se manifeste |
| Panneau « cédez le passage cycliste au feu »                                      | Ne s'applique pas                 | S'applique                       |  |
| Klaxon, feux, freins, catadioptrés  | Obligatoire                       | Obligatoire                      |  |
| Tractage, remorquage  | Interdit                          | Autorisé*                        | *Tractage d'une remorque uniquement                              |

## CONTRAVENTIONS

| Catégorie | Nature de l'infraction  | Forfait en €€ | Maximum           |
|-----------|---|---------------|-------------------|
| Classe 1  | Stationnement   | 11            | 38                |
| Classe 2  | Défaut de péage, de clignotant, d'attestation d'assurance...                              | 35            | 150               |
| Classe 3  | Dépassement de vitesse de 20 km/h (pour une limitation à 50)                              | 68            | 450               |
| Classe 4  | Alcool, téléphone, absence de ceinture, de casque, feu rouge grillé, stop non marqué...   | 135           | 750               |
| Classe 5  | Stationnement très gênant, dépassement de vitesse de 50 km/h (pour une limitation > à 50) | Jusqu'à 1500  | 3 000 si récidive |



**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 1**

**25** Pour circuler sur la voie publique, votre engin doit être bridé à 25 km/h

Les EDPM doivent être bridés à 25 km/h pour emprunter la voie publique.

Si ce n'est pas le cas, les propriétaires de ces véhicules doivent les faire régler de manière irréversible à 25 km/h, en s'adressant au revendeur ou constructeur.



**SANCTION :**  
Contravention de 5ème classe  
(jusqu'à 1500 €)  
- Immobilisation, mise en fourrière et confiscation de l'engin.

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 2**

**Port obligatoire la nuit d'un gilet réflectorisant**

Les utilisateurs d'EDPM doivent porter un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant de nuit ou même en journée lorsque la visibilité est insuffisante.

Cette règle s'applique même en agglomération



**SANCTION :**  
Contravention de 2ème classe  
amende forfaitaire de 35 €  
(minorée à 22 €)

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 3**

**Le transport de passagers est interdit sur un EDP motorisé**



**SANCTION :**  
Contravention de 2ème classe  
amende forfaitaire de 35 €  
(minorée à 22 €)

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 4**

**Age minimum = 12 ans**

Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.

En cas d'infraction, c'est l'adulte accompagnateur qui est responsable



**SANCTION :**  
Contravention de 4ème classe  
amende forfaitaire de 135 €  
(minorée à 90 €)

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 5**

**Espaces de circulation**

Les usagers d'EDPM doivent obligatoirement utiliser pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a.

Ils ne peuvent pas rouler sur des voies limitées à plus de 50 km/h.

Ils ne peuvent pas circuler sur trottoir.



**SANCTIONS :**  
Circulation sur trottoir :  
Amende forfaitaire de 135 €  
(minorée à 90 €)  
Circulation hors piste ou bande cyclable et sur voie interdite :  
Amende forfaitaire de 35 €  
(minorée à 22 €)

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 6**

**Circulation de front**

2 (ou plus) usagers d'EDPM ne peuvent circuler côte à côte. Ils doivent se suivre en "file indienne".



**SANCTION :**  
Contravention de 2ème classe  
amende forfaitaire de 35 €  
(minorée à 22 €)

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 7**

**Distracteurs**

Comme pour tout véhicule, l'utilisation :

- du téléphone,
- d'un casque audio,
- d'écouteurs,

est interdite en situation de conduite !



**SANCTION :**  
Amende forfaitaire de 135 €  
(minorée à 90 €)

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 8**

**Respect du Code de la route**

Les conducteurs d'EDPM doivent respecter les règles du Code de la route :

- Feux de signalisation, sans interdits, lignes blanches continues, Stop, règles de priorité (y compris celles pour les piétons)...

Les articles cités ne s'appliquent pas aux EDPM de moindre capacité destinés aux personnes "Cible le passage cycliste au feu"



**SANCTIONS :**  
Amendes forfaitaires de 135 €  
(minorées à 90 €)

**Les nouvelles règles de sécurité à compter du 1er juillet 2020**  
**Règle n° 9**

**Equipements de sécurité**

Les EDPM doivent avoir les équipements suivants :

- Avertisseur sonore
- Système de freinage
- Feux de position avant et arrière
- Dispositif rétro-réfléchissant arrière et latéraux (conduisant)



**SANCTIONS :**  
Amendes forfaitaires de 17 à 35 €, selon les équipements concernés

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
du 25/10/2019  
**Règle n° 10**

**5,5 t Tractage interdit**

Les conducteurs d'EDPM ne peuvent :

- Tracter ou pousser une charge, une remorque ou un autre véhicule ;
- Se faire remorquer par un autre véhicule.

Seule une sacoche de petite taille est autorisée au niveau du guidon



**SANCTION :**  
Contravention de 2ème classe  
amende forfaitaire de 35 €  
(minorée à 22 €)

# GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS

2020

1<sup>er</sup> prix



2<sup>ème</sup> prix



3<sup>ème</sup> prix et coup de coeur  
du président du jury



Prix des collégiens 2020

